51e ANNÉE (6e SÉRIE) N° 22 31 MAI 1934

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres tous les Jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

Mgr A. ROZIER
Prélat de la Maison de Sa Sainteté
Docteur en Théologie, Chanoine titulaire de Langres
DIRECTEUR

QUESTIONS
de science ecclésiastique
CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — Permettez à un missionnaire français en Extrême-Orient de vous dire que l'on s'étonne ici de voir les jeunes catholiques français demeurer insensibles aux préparatifs de guerre poursuivis fébrilement par l'Allemagne hitlérienne, de les entendre préconiser le désarmement moral et matériel de notre pays. On reproche même à une partie du clergé français son manque de patriotisme.

Que faut-il penser de ces allégations ? Sont-elles fondées ?

R. — I. Prenons d'abord le cas de la Jeunesse Catholique, car c'est d'elle sans doute qu'il s'agit. Est-il téméraire de supposer que ses accusateurs n'ont pas le temps... ou ne se donnent pas la peine de lire les publications de l'A. C. J. F., et qu'un défi de citer faits ou textes capables d'étayer leurs jugements les mettrait dans un grand embarras ? Où ont-ils vu que la menace hitlérienne laisse insensibles ces jeunes gens, qui ne sont tout de même pas des sots ? Où ont-ils entendu préconiser par eux le désarmement *matériel* de notre pays ? Que les jeunes catholiques soient les apôtres convaincus du désarmement *moral,* c'est l'évidence même. Mais leurs censeurs auraient-ils d'aventure oublié que le désarmement moral n'est pas autre chose que la répudiation de la haine, ou bien ignoreraient-ils qu'un chrétien n'a *jamais* le droit de haïr, pas même pour répondre à la haine ? La question du désarmement matériel est tout autre, et en face de ce problème qui relève de la technique politique, l'attitude des jeunes catholiques, comme d'ailleurs celle de l'Eglise [1], est toute de prudence et de réserve. Seraient-ils mieux inspirés s'ils faisaient chorus avec ces trublions du journalisme en qui, tout récemment, l'un des hommes les plus écoutés en matière de politique extérieure, M. Wladimir d'Ormesson, ambassadeur de France, dénonçait les pires ennemis de la paix ?

En tout cas, si l'on veut savoir ce qu'ils pensent, c'est à eux qu'il faut le demander, puisqu'ils s'en sont longuement expliqués dans un livre que leurs accusateurs devraient bien lire [2]. Ne serait-ce pas simple loyauté ? Peut-être nous saura-t-on gré d'en reproduire une page :

« A ce problème (du désarmement) les pacifistes sentimentaux, avec le manque de discernement qui leur est propre, répondent qu'il faut désarmer à tout prix, complètement, sans prendre aucune garantie. Il faut, à leur dire, désarmer unilatéralement, pour donner l'exemple, sans voir si ce désarmement complet répond au développement actuel de la société internationale, sans voir si, dans l'insuffisance actuelle du pouvoir international, il ne risque pas de dégénérer en la plus sanglante des duperies.

Quant aux nationalistes intransigeants, eux, ils refusent absolument d'examiner la question de la limitation des armements. Ils le refusent à priori. A leurs yeux c'est une utopie redoutable, et, incapables de se dégager des faits et de voir les choses d'un peu haut, ils énumèrent toutes les calamités qui ne manqueront pas de fondre sur l'Etat qui s'avisera de supprimer une mitrailleuse. A leurs yeux, il n'y a qu'un seul moyen d'établir la Paix, c'est la force. « Il faut être forts, » disent-ils.

Il faut être fort, peut-être, mais, et c'est ce qu'ils négligent d'envisager, il ne suffit pas d'être fort : il faut encore être le plus fort. Alors c'est cette course aux armements dont Léon XIII a dit qu'elle faisait peser sur les peuples « des charges pires que le poids d'une guerre. »

« Des troupes nombreuses et un développement infini de l'appareil militaire... ne peuvent procurer une tranquillité sûre et durable » *(ibid.)*. Mais alors, puisqu'une limitation des armements, un désarmement est nécessaire aux yeux de l'Eglise, lequel préconise-t-elle ? C'est, dit Benoît XV, « un juste accord de tous pour la diminution *simultanée et réciproque,* selon des règles et des garanties à établir. »

Il importe d'abord, pour l'ordre international, que le désarmement soit simultané et réciproque. Il importe qu'il le soit, pour ne pas rompre exagérément cet équilibre des forces qui, s'il est absolument incapable, comme nous le disions tout à l heure, d'assurer à lui seul la paix, n'en est pas moins un facteur important et nécessaire.

Mais, surtout, le désarmement doit être simultané et réciproque pour jouer un rôle constructif. La plupart des gens se font du désarmement une idée purement négative ; ils n'y voient qu'un moyen d'éviter certaines guerres, (quand ce n'est pas simplement chez eux une réaction du portefeuille contre le budget de la Défense Nationale). Nous avons le devoir de regarder plus loin, et de nous faire une idée plus haute d'un mode de pacification si souvent envisagé dans les enseignements pontificaux. Il faut que nous considérions le désarmement comme un des moyens les plus puissants pour préparer une véritable Société internationale. Seulement, répétons-le, il ne joue ce rôle qu'à condition d'être simultané et réciproque. Simultané, il préparera les Etats à une collaboration nécessaire. Réciproque, il fera tomber des

[1] Ayant exposé celle-ci précédemment. nous ne le reférons pas. Qu'il nous suffise de renvoyer à l'*Ami* 1932, p. 433 et s.
[2] Cf. *Ami* du 2 nov. 1933, p. 712 et suiv.

méfiances qui ne sont pas le moindre obstacle à l'établissement d'une paix durable.

Ces deux conditions du désarmement sont en même temps les meilleures des garanties dont il doit être entouré. Mieux que toute autre, elles assureront la sécurité. Il ne faut pas oublier que le problème du désarmement est lié à celui de la sécurité; parler du désarmement sans parler de la sécurité, ou de la sécurité sans parler du désarmement, serait omettre arbitrairement un des termes du problème. Le malheur est que trop souvent on se fait de la sécurité, elle aussi, une idée singulièrement fausse. A s'hypnotiser sur son aspect politique, on finit par la discréditer. Il est évident que certains peuples se trouvent dans des conditions territoriales ou économiques telles qu'ils ont besoin de garanties spéciales; — mais, à se limiter à ce point de vue, on finirait, comme certains nationalistes intransigeants, par ne plus envisager sous ce vocable que l'abaissement indéfini des peuples voisins. En réalité, il n'y a que l'ordre international pour assurer la sécurité, l'ordre international, c'est-à-dire, comme nous le savons, une institution internationale. Voilà pourquoi le désarmement est lié à la sécurité. La raison d'être et la fin tout à la fois du désarmement est dans l'établissement d'une institution internationale. Je dirai plus encore : le désarmement est fonction du développement de cette institution. Plus fermement elle sera établie, mieux armée elle sera pour faire régner la tranquillité entre les nations, plus largement celles-ci pourront diminuer leurs armements. Au contraire, une carence partielle du pouvoir international, son incompétence dans des domaines importants, peuvent justifier, de la part des Etats, le maintien de certaines forces militaires [1]. »

Quelqu'un objectera-t-il qu'on ne saurait trouver en cette page l'indication des mesures propres à assurer le maintien de la paix ? C'est vrai, mais nul ne le sait mieux que les organisateurs du Congrès de Lyon, qui dès la préface du livre en avertissent loyalement le lecteur :

« Qu'on ne s'attende pas à trouver dans ces pages un programme de réalisations politiques, ensemble de mesures techniques dont l'adoption serait préconisée pour assurer la paix du monde. Aveu d'incompétence ? soit; mais aussi, et surtout, souci d'un travail vraiment efficace, d'une œuvre positive et essentiellement chrétienne. Notre but ? « En dehors et au-dessus de tous les partis, former des citoyens vraiment catholiques, d'esprit et de doctrine, » tel le définissait, dans une Lettre adressée à l'A. C. J. F. au nom du pape Pie XI, S. E. le Cardinal Gasparri. Cette définition oriente notre pensée et nos activités catholiques sur le terrain civique. » (P. 9 et 10).

A chacun sa tâche et ses responsabilités. Il appartient aux diplomates de rechercher, au milieu de difficultés politiques singulièrement graves aujourd'hui, les meilleurs moyens de pacification. Et il appartient à tous ceux qui croient aux forces spirituelles authentiques de ranimer l'esprit et de répandre la doctrine sans lesquels les problèmes qui tiennent le monde haletant resteraient proprement insolubles. Les détracteurs des jeunes catholiques oseraient-ils leur reprocher de vouloir « aborder en véritables chrétiens les problèmes concrets de leur vie de citoyens » ?

II. — L'attaque contre le clergé n'est pas plus justifiée. Notons d'abord que si elle est aujourd'hui fréquente, en certains milieux, elle est toujours aussi imprécise. Nous avons eu déjà occasion de citer le cardinal Liénart stigmatisant ceux qui lancent dans les ténèbres des calomnies dans le but de « jeter la suspicion sur certains prêtres, certains évêques, certains prédicateurs [1]. » Chose curieuse, mais pas nouvelle, certes : exactement dans le même temps, on répandait à profusion dans toute la France un pamphlet qui avait pour titre : *Lettre ouverte au Cardinal Liénart, prédicateur de Douaumont*, par un M. Gilbert Olivier que nous ne connaissons pas autrement. Le Cardinal y était blâmé d'avoir dit que « l'Eglise enseigne à ses enfants leur devoir d'amour filial envers la patrie », que « nous resterons prêts à la défendre encore avec la même ardeur si jamais, par malheur, il le fallait »... Et les prêtres étaient incidemment associés à la même réprobation.

S'il fallait à cette trop longue réponse une conclusion qui la résume, nous n'en voudrions pas d'autre que le mot du prince Philippe au roi Jean pressé de toutes parts au plus fort de la bataille de Poitiers : « Père, gardez-vous à droite ! Père, gardez-vous à gauche ! » Il n'est certes pas agréable d'avoir à se défendre des deux côtés à la fois. Il faut bien nous résigner pourtant à en reprendre l'habitude. Le modernisme moral, juridique et social dénoncé par Pie XI en sa première encyclique, condamné formellement depuis en 1926, a aussi ses modernisants. Nous en avons parlé jadis à propos de la presse [2]. Il est trop évident que le mal n'a pas disparu.

Q. — Avec l'auteur de l'article de la p. 103, je crois qu'il est tout à fait oiseux d'établir une comparaison entre les Apôtres et sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus. Il me paraît pourtant qu'il y a quelques bases solides pour admettre que la gloire des Apôtres ne peut être égalée par aucun autre saint (mis à part S. Joseph et S. Jean-Baptiste).

La gloire est en fonction de la charité. Or, S. Thomas d'Aquin dit que les Apôtres ont reçu plus abondamment que les autres la grâce de l'Esprit-Saint. N'admet-on pas communément qu'après la Pentecôte les Apôtres furent impeccables ? Or, cette impeccabilité toute gratuite de la part de Dieu n'implique-t-elle pas que leur volonté fut dès lors entièrement conforme à celle de Dieu ?

Et si nous nous reportons au discours de Jésus après la Cène, ne relève-t-on pas plusieurs promesses du Christ, qui impliquent la future intensité de la charité dans l'âme des Apôtres ? Jésus est fidèle dans ses promesses et Dieu accomplit tout avec abondance : la prière de Jésus a été exaucée... En effet, toute leur vie postérieure à la Pentecôte, telle que la rapportent les Actes et les Epîtres, manifeste une volonté ferme d'accomplir totalement la volonté de Dieu. Il y a, en elle, une intensité de charité qui ne peut se comprendre que par la présence de l'Esprit-Saint dans leurs âmes avec la plénitude de tous ses dons à un degré des plus élevés.

[1] *La conception chrétienne de la Paix* (in-12 de 205 p., 10 f.; Paris, Spes, 1933), p. 172 et s.

[1] Allocution au Clergé de Lille, 12 mai 1933.
[2] *Ami* 1932, p. 209 et s.

Ne vous semble-t-il pas qu'en se basant sur les données de l'Ecriture Sainte, on peut admettre cette thèse qu'aucun Saint ne peut égaler ni dépasser la charité des Apôtres et conséquemment leur degré de gloire ?

R. — En principe, les réflexions de notre correspondant nous paraissent très fondées.

S. Thomas d'Aquin est très affirmatif sur la prééminence en sainteté des Apôtres par rapport aux autres saints : « La Loi Nouvelle, écrit-il, varie selon les lieux, les temps et les personnes, parce que les individus correspondent plus ou moins parfaitement à la grâce de l'Esprit Saint. *Mais on ne doit cependant pas s'attendre qu'il y ait un temps où l'on possède la grâce de l'Esprit Saint plus parfaitement qu'on ne l'a possédée jusqu'alors, surtout qu'on l'emporte sur les Apôtres qui en ont reçu les prémices,* c'est-à-dire, d'après la glose, *qui l'ont reçue avant les autres et plus abondamment qu'eux.* » (*Sum. theol.*, Ia-IIæ, q. 106, a. 4). Cette opinion est affirmée par l'Angélique Docteur surtout dans son Commentaire sur deux textes de S. Paul, Rom., VIII, 23 : « Nous-mêmes... avons les prémices de l'Esprit, » et Eph., I, 8 : « Sa grâce .. a surabondé en nous en toute sagesse et toute intelligence. » Sur le premier texte, S. Thomas argumente en partant du principe qu'après la Sainte Vierge, les Apôtres ont eu à remplir, près de Jésus-Christ, la mission la plus sublime ; et il conclut, à propos du second, « que les Apôtres ont reçu une grâce plus abondante que tous les autres saints », et il dénonce « la témérité, pour ne pas dire l'erreur, de ceux qui ont la présomption de comparer d'autres saints aux Apôtres, dans l'ordre de la grâce comme dans l'ordre de la gloire[1]. »

Tout en proclamant cet accord de principe, nous devons cependant faire observer que la lettre de S. Thomas ne laisse aucune place à une prééminence de S. Joseph sur les Apôtres. Au Moyen Age, d'ailleurs, le culte de S. Joseph était à peu près inexistant, et l'Ange de l'Ecole n'a pas pris garde à la haute mission qui lui fut confiée. Toutefois l'esprit de sa doctrine laisse entrevoir la possibilité d'une prééminence pour S. Joseph, en raison de son rôle près du Verbe incarné. Si la Sainte Vierge « a obtenu une grande plénitude de grâce parce qu'aucune autre créature n'a été voisine comme elle de l'auteur de la grâce » (IIIa, q. 27, a. 4, ad 1), le même argument vaut, toute proportion gardée, pour S. Joseph, nonobstant la prééminence relative des Apôtres sur les autres saints. Peut-on affirmer, en toute rigueur de logique, que le même argument n'aurait aucune valeur pour d'autres saints ou saintes, très favorisés par la grâce, en raison de leur union spirituelle avec Dieu ? Nous n'oserions pas être absolument affirmatif.

Quant à l'argument tiré de l'impeccabilité des Apôtres et des promesses à eux faites par Jésus après la Cène, on peut, on doit en tirer une grande probabilité, non une certitude, en faveur de la thèse préconisée par notre correspondant. Il ne sera pas inutile de préciser, à ce sujet, en quoi consiste le don d'*impeccabilité* que les théologiens se plaisent à reconnaître chez les Apôtres :

« Les théologiens s'accordent à reconnaître que les Apôtres, après avoir reçu le Saint-Esprit à la Pentecôte, étaient si investis de ce divin Esprit que *pratiquement* ils ne pouvaient plus commettre de péché *mortel.* On étend même le privilège au péché *véniel pleinement délibéré.* Je ne pense pas qu'on puisse prouver la chose par des textes directs et péremptoires (sinon peut-être pour S. Paul) ; mais des convenances multiples appuyant certains indices positifs, permettent de le conclure en toute sécurité. La prière de Jésus, les magnifiques promesses qu'il leur fait de l'opération du Saint-Esprit en eux, l'assurance qu'il a de trouver en eux de dignes témoins, les lumières et la force dont nous les voyons « baptisés » à la Pentecôte, le peu que nous savons par les Actes de la transformation totale opérée en eux par le Saint-Esprit, l'action continuelle du Saint-Esprit en eux : voilà les indices. Voici les convenances : leur place éminente dans l'Eglise dont un des caractères est la sainteté, leur rôle de lumière du monde et de sel de la terre, la grâce des prémices avec son efficacité spéciale, la nécessité pratique de leur ministère. Ces raisons, et autres du même genre, nous obligent à leur attribuer la confirmation en grâce, et il semble que ce soit là la pensée traditionnelle de l'Eglise ; mais elles ne prouvent pas la préservation absolue de tout péché véniel, même semi-délibéré. Si S. Pierre et S. Barnabé péchèrent par faiblesse à Antioche (Gal., II. 11), nous ne saurions le conclure des paroles de S. Paul ; mais puisque Dieu permit que Pierre fût « répréhensible » objectivement, ne suit-il pas qu'on ne peut regarder le péché véniel, même semi-délibéré, comme incompatible avec la dignité apostolique ? L'ensemble de la doctrine catholique sur le péché véniel, triste apanage de tous, sauf de Marie, et sur la faiblesse inhérente à notre nature déchue, serait plutôt dans le sens contraire[1]. »

Cet argument, ainsi présenté avec toutes les nuances voulues, n'exclut pas, on le voit, la *possibilité* d'une sainteté analogue en d'autres âmes favorisées de Dieu. On s'est demandé à qui, historiquement, furent accordés ces privilèges de l'impeccabilité et de la sainteté parfaite. Et voici une réponse autorisée : [Ces privilèges ont été concédés] « de façon absolue, croyons-nous, à ces merveilles de perfection que Dieu s'unit dès ici-bas indissolublement, en le leur disant explicitement ou peut-être parfois sans le leur dire. En tout cas, tels furent, sans doute, S. Jean-Baptiste, doctrine probable, les Apôtres, doctrine très probable, et de façon partielle au moins plusieurs autres saints, S. Thomas d'Aquin, par exemple, en matière de chasteté ; *peut-être même toutes les âmes parvenues au dernier degré de la vie mystique, à l'union transformante, au parfait mariage spirituel*[2]. »

[1] In Epist. ad Rom., c. 8, lect. 5 ; In Eph., c. I, lect. 1 (édit. de Parme, t. 13, p. 83 et 448).

[1] J. Bainvel, art. *Apôtres*, dans le *Dict. de Th. cath.*, t. I, col. 1654-1655. Cf. S. Thomas, *De Veritate*, q. 24, a. 9 ; *De Malo*, q. 7, a. 7, ad 8

[2] P. Richard, art. *Impeccabilité*, *D. T. C.*, t. VII, col. 1273. Cf. Saudreau, *Les degrés de la vie spirituelle*, 3e édit., 1905, t. II, p. 428.

C'est nous qui avons souligné la dernière phrase dont, à la rigueur, on pourrait tirer parti contre la thèse de notre correspondant.

Tout cela soit dit pour répondre à la question posée : il reste bien entendu « qu'il est tout à fait oiseux de faire une comparaison entre les Apôtres et sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus. »

Q. — Nous avons bien remarqué l'article faisant ressortir l'avantage pour les prêtres de manier le latin avec assez de facilité pour pouvoir l'employer comme langue courante dans la conversation.

Auriez-vous l'obligeance de nous indiquer quelque ouvrage, — fût-il même destiné à des commençants, — qui présente cette langue à ce point de vue, un peu à la façon, par exemple, des Méthodes Ollendorff pour l'étude des langues modernes ? Et si un ouvrage de ce genre n'existe pas, pourriez-vous nous en signaler quelque autre d'orientation similaire, je veux dire tendant à procurer une connaissance pratique du latin ?

R. — C'est d'Espagne que nous vient la question [1]. En France on nous l'a posée plusieurs fois ces dernières années. Serait-ce le signe d'une nouvelle efflorescence du latin comme langue internationale ? Nous avons de bonnes raisons de le croire. Des mouvements très importants, partis de divers points de l'Europe, commencent à créer une entente internationale en faveur de la langue latine parlée. Le P. Charmot en a dressé la liste dans un article intitulé : « Les Séminaristes doivent ils apprendre à parler latin ? » paru dans le *Recrutement Sacerdotal* d'oct.-décembre 1933, p. 525-526. On trouvera d'autres précisions dans la *Revue Universitaire* [2] de juillet 1933, p. 145-148.

Pourrions-nous, nous prêtres, rester en dehors du mouvement ? Non. L'*Ami* voudrait le seconder à sa manière en faisant un inventaire critique des manuels de conversation, ainsi que des ouvrages qui se réclament de près ou de loin des méthodes dites « directes » ou qui préconisent certaines modifications à l'enseignement traditionnel du latin. Plusieurs ouvrages épuisés y figureront, à cause de l'intérêt qu'ils présentent et parce qu'on peut encore les rencontrer dans les bibliothèques ou chez les bouquinistes.

Ce modeste essai bibliographique vise à être utile, non complet [3]. Il appartient à nos lecteurs, et plus encore aux auteurs et aux éditeurs de France et de l'étranger, d'en combler les lacunes.

I. — Manuels de conversation

1. — Th. Elsässer, O. S. B., *Nos in Schola Latine loquimur* (Ars latine loquendi pueris, amatoribus fautoribusque linguæ latinæ) 2e éd. (1909), in-8 écu de 453 p., Jules de Meester, à Roulers et à Bruxelles.

Cet ouvrage est, depuis longtemps, complètement épuisé. L'abbaye de Maredsous songe sérieusement à le rééditer. On travaille dès maintenant à le « mettre à la page » et à y apporter les modifications et enrichissements nécessaires. Dom Philibert Schmitz, à qui je dois ces renseignements et que je tiens à remercier ici de son aimable obligeance, veut bien me dire que la nouvelle édition ne se fera plus trop attendre et m'autorise à l'annoncer dès maintenant. Bonne nouvelle dont se réjouiront tous ceux qui connaissent l'ancienne édition. Que nos confrères de l'enseignement veuillent bien prendre note. Nous aurons soin d'ailleurs de les tenir au courant. Voici, en attendant, un aperçu de son contenu.

L'auteur y traite sous forme de conversation et en 73 chapitres de tout ce qui peut intéresser un élève. Plusieurs de ces chapitres feraient la matière d'excellentes saynètes. Quelques titres puisés dans l'*Index* donneront une idée de la richesse du manuel : « Excusandi modus ; modus salutandi ; de risu et cachinnatione ; dum felis dormit, mus gaudet et exsilit antro ; de silentio ; de joco ; de feriis ; quæ sint indecora ; formulæ ad tempus pertinentes, etc., etc. » Les mots difficiles ou plus rares sont traduits en français par leurs équivalents exacts (gallicismes, locutions, etc.), et ces mots figurent dans le texte en italique. A signaler en fin de volume les noms latins des principaux pays de l'ancien Monde et ceux de 150 villes, ainsi qu'un examen de conscience très complet ; il a 17 pages !

La couverture de ce volume annonçait comme « sub prelo » un second ouvrage du même auteur : *Linguam discito lingua, Grammatica latina syntaxis accurata in dialogum redacta.* Nous ne le connaissons pas autrement.

2. — Ch. Dumaine. *Conversations latines (texte et traduction) suivies d'un vocabulaire français-latin des principaux termes de la vie moderne,* 3e édition, refondue et augmentée, in-16 cartonné toile de 416 p. ; Paris, Tralin.

L'ouvrage du P. Elsässer reste essentiellement scolaire. Celui de Ch. Dumaine a de plus grandes ambitions. L'*Ami* l'a signalé et recommandé dès sa 1re édition (1914, couv. jaunes, p. 199) et à

[1] L'article auquel elle fait allusion a paru dans l'*Ami* du 30 nov. 1933, p. 797-800.

[2] Librairie Armand Colin, 103, boulevard St-Michel, Paris 5e ; mensuelle, 50 f. par an ; le n° 6 f.

[3] Semblable entreprise exigerait le dépouillement complet d'un nombre considérable de revues, de catalogues et celui des bibliographies spéciales, notamment *L'Année philologique* (depuis 1924, Editions des « Belles Lettres »), et pour l'étranger, le *Supplément critique* au Bulletin de l'Association Guillaume Budé (depuis 1929, même éditeur). Si encore les revues possédaient des tables bien faites ! Certaines n'en ont même point, telles les excellentes *Humanités* (2 éditions : classes de lettres, 25 f. ; classes de grammaires, 20 f. Hatier), qui se contentent de reproduire en fin d'année le sommaire de leurs dix numéros, ce qui équivaut pratiquement à zéro. *L'Enseignement chrétien* (à qui je suis redevable de plus d'un renseignement) a publié dernièrement une *Table alphabétique des sujets traités dans l'E. C. et dans les Congrès de l'Alliance, de 1900 à 1930.* Cette table a malheureusement été bâclée. A peu près inutilisable pour la partie scolaire, elle abonde dans la partie générale en références inexactes, en renvois sibyllins ou inexistants ; elle ne m'a pas rendu le quart des services que j'étais en droit de lui demander pour cette étude. Quand donc comprendra-t-on l'importance d'une table bien conçue et faite... pour servir ? Sans elle, la collection d'une revue n'est plus qu'un cimetière.

l'apparition de la 3e (1931, couv. jaunes, p. 202). On voudra bien se reporter à ces comptes-rendus.

Rappelons seulement que la seconde partie du volume donne un vocabulaire français-latin comprenant tous les mots nécessaires pour exprimer l'objet des connaissances actuelles à chaque instant de la vie courante : automobile, aviation, électricité, vapeur, voyages, hôtels, commerce, etc. Qu'on ne sourie pas ! Qu'on ne crie pas à la profanation de la langue de Cicéron et de Virgile ! Si ces grands écrivains latins étaient nos contemporains, ils parleraient tout comme M. Dumaine, et leur langage, après tout, serait aussi intelligible, et moins barbare, que tous les jargons dont résonnent nos rues, nos hôtels et nos garages.

Qu'on veuille bien le noter en passant : les savants ne sont pas les seuls à promouvoir la renaissance du latin parlé. La réclame elle aussi le met à la mode. Il y aurait une étude bien intéressante à entreprendre sur la question Elle est au moins ébauchée ; on en trouvera les éléments dans deux articles de M. René Humery, publiés dans le *Mercure de France*, 1er juillet 1922 et 15 septembre 1927.

Vingt pour cent environ des marques sont, nous assure-t-on, extraites du dictionnaire latin, sans compter les créations néo-latines plus ou moins heureuses. Exemples : les constructions *Ædes*, les isolants *Alma*, le métal léger *Avium* (littéralement : métal *des oiseaux)* ; les radiateurs, les thermomètres et les alliages *Calor*, le chauffage central *Celer ;* le journal et les machines agricoles *Excelsior ;* les établissements *Fulmen ;* les radiateurs lumineux *Lumencalor ;* le haut-parleur *Magnavox ;* les appareils *Optima ;* les accessoires *Minima* et *Moderna ;* le classeur *Scripta ;* sans parler du *Nilmelior !* etc., etc.

La liste se poursuit pendant des pages et des pages. Encore faudrait-il mentionner la horde des hybrides franco-latins : *buromnia, recivox, velobloc, ferropile ! velociment, oleopompe, parallux, laitonnium...*

Je sais des puristes renforcés qui vont se boucher les oreilles. Qu'importe ! Comme le dit très justement M. Humery, « juger un mot est une affaire d'assises. L'avocat général est la tradition, forte de son expérience millénaire. L'avocat de la défense est la nécessité, mère des lois. Mais les jurés sont le goût, le tact, l'immense amour de la race, la délicatesse de la pensée et de l'oreille. Et c'est le jury — le juge populaire aux mille voix et aux mille oreilles — qui tranche en dernier ressort et se gausse des vaines critiques et des faux puristes. »

Nous revenons à M. Ch. Dumaine. Il est aussi l'auteur d'une méthode nouvelle donnant les règles de la syntaxe et permettant d'arriver, en peu de temps et sans maître, à comprendre les textes faciles et renfermant en outre un appendice sur la traduction, l'accent tonique et la prononciation romaine du latin : *Le Latin en quinze leçons* (in 8 écu de 360 p.), préface de Dom Cabrol, 3e édition (la 1re en 1913), également chez Tralin, 20 f.

De plus, l'abbé Bricout dans son *Dictionnaire pratique des Connaissances religieuses* (t. IV, col. 288) signale du même auteur un ouvrage intitulé : *Conversations latines à l'usage des prêtres ou laïques catholiques en voyage à l'étranger,* et distinct des précédents.

3. — On trouvera encore dans les bibliothèques le *Guide de la Conversation latine,* œuvre d'un ancien jésuite belge, le P. Van Torre, rééditée en France vers 1860, mais depuis longtemps épuisée. Il y aurait là une mine précieuse à exploiter.

4. — Dans le genre scolaire, nous ne pouvons manquer de signaler l'heureuse initiative des PP. Jésuites qui, dans plusieurs de leurs collèges, font encore jouer des scènes de comédies ou de tragédies en latin... et même en grec. Voir notamment *Trait d'Union* [1] de nov.-déc. 1932, p. 233-241 : « A propos d'*Iphigénie* jouée en grec, » et de juillet-août 1933, p. 294-298 : « Une scène de comédie grecque. » Il s'agit du début du *Protagoras,* disposé en trois scènes d'après l'extrait qu'en donne le *Vocabulaire* du P. Fontoynont (dont nous parlerons plus loin). Les professeurs que l'essai tenterait trouveront dans cet article tous les renseignements pratiques sur la mise en scène, les décors, les costumes. C'est vraiment curieux, et l'on ne peut douter du profit que de jeunes humanistes (des troisièmes peuvent l'interpréter, nous assure-t-on), tireraient de cette représentation, sinon pour l'étude de la langue, du moins pour l'intelligence de la vie et de l'art grecs.

En latin, je signale une remarquable mise en scène d'un texte de Virgile : « La descente d'Enée aux Enfers d'après le VIe chant de l'*Enéide* » ; un prologue et trois tableaux répartis sur 322 vers avec trois acteurs principaux et autant de figurants qu'on veut. *(Trait d'Union,* sept.-oct. 1933, p. 435-439). Il va sans dire qu'une traduction du texte est à mettre entre les mains des spectateurs.

On aurait d'ailleurs tort de voir là une nouveauté. *Multa renascentur !* Les PP. Jésuites ne font que perpétuer une tradition ancienne dans leur Compagnie, mais qui ne leur est point particulière. Les dialogues latins, dialogues d'écoliers et autres, abondent dans la littérature pédagogique des XVIe et XVIIe siècles. Les *Progymnasta* de Pontanus sont cités comme un modèle du genre.

Ces exercices scolaires connaissent également une certaine vogue en Angleterre, où l'étude du latin semble fort poussée, au moins dans plusieurs collèges, et où l'on ne paraît pas souffrir du surmenage. M. A.-A. Hirsch, professeur d'anglais à Lunéville, donne sur ce sujet de bien curieux détails dans un article intitulé : *Le Latin dans l'enseignement secondaire anglais (Revue Universitaire,* nov. 1932, p. 329-334).

[1] Notre-Dame de Mongré, à Villefranche (Rhône) ; bimestriel, 30 f. par an.

On y édite encore de véritables recueils de saynètes latines destinées aux élèves des classes de grammaire. Les professeurs les expliquent par la méthode directe, en parlant le moins possible anglais, latin le plus possible. Les élèves apprennent par cœur ces dialogues et les déclament. Signalons l'un des derniers parus : R.-B. APPLETON, *Ludi Persici. Original plays for the teaching of Latin to middle forms in schools, with an Introduction to the method of using the book in class.* New edition. Oxford, Clarendon Press, 1921 ; et précisons que *Ludi persici* veut dire : Dialogues joués à Perse School (Cambridge).

M. Gaston Broche, professeur d'anglais et d'italien au lycée de Marseille, détaché à l'Université de Gênes, proposait naguère *(Revue Universitaire,* déc. 1932, p. 463-66) un autre moyen de promouvoir chez les écoliers le latin « langue vivante, » à savoir, l'organisation d'une correspondance latine entre des élèves français et des élèves de langues romanes. L'initiative mérite d'être signalée et encouragée.

5. — Dans les relations commerciales on pourrait tirer profit d'un petit volume déjà ancien (1904), mais toujours en vente chez Lethielleux : Dr Ch. COLOMBO, *Manuel du latin commercial,* in 8 écu de 192 p., 5 f. L'essai est intéressant. Il montre que le latin ne le cède en rien, à ce point de vue spécial, au *volapück* et à l'*esperanto* [1]. Dans ces relations, l'important étant de se faire comprendre, il va sans dire que l'on userait d'une tolérance assez large à l'égard des barbarismes et des solécismes.

II. — L'ÉTUDE DU LATIN ET LA PÉDAGOGIE MODERNE

Deux théories se trouvent en présence : celle qui fait de la culture générale et spécialement du latin un privilège de l'élite, et celle qui voudrait que l'on n'en restreignît pas les bienfaits à un petit nombre, mais qu'on le fît servir à la formation de la « masse » par une étude rapide et attrayante. La seconde trouva, comme chacun sait, d'ardents défenseurs au Parlement, et tel parti que je ne désignerai pas autrement y voyait le moyen de faire disparaître les écoles normales primaires que beaucoup s'accordent à trouver indésirables.

Nous n'avons pas à juger de l'opportunité d'une telle mesure. Si nous y faisons allusion, c'est tout simplement pour montrer que la politique — dans l'espèce, la réalisation de l'école unique — a des répercussions lointaines et insoupçonnées sur l'enseignement et sur la pédagogie.

Nous resterons ici sur le terrain strictement pédagogique. Personne ne songe à nier aujourd'hui le bienfait des études classiques et spécialement du latin. Depuis quelques années de grands efforts ont été faits pour rajeunir cet enseignement. Ici encore deux écoles s'affrontent.

Sous le prétexte de rendre les cours de latin moins ardus et plus aimables, affirment les tenants du passé, on craint si fort de rebuter les élèves par des exercices longs et ennuyeux, et, grâce aux efforts des pédagogues modernes, les élèves ont si bien perdu l'habitude de l'effort intellectuel... qu'on ne connaît plus la grammaire latine. On la réduit au strict minimum : tout est subordonné au désir d'aller vite.

On ne sait plus de latin, ripostent les partisans de l'éducation nouvelle, parce qu'on l'enseigne mal. Les méthodes anciennes ont fait leur temps. Il n'y a pas de dogmes [1] en pédagogie. A temps et à besoins nouveaux méthodes nouvelles.

Mais pourquoi faut-il toujours opposer les méthodes anciennes aux méthodes nouvelles ? Pourquoi ne pas essayer de les concilier, de prendre aux unes et aux autres ce qu'elles ont de bon ? En examinant de près ce qui s'est fait autrefois et ce qui se fait aujourd'hui, Mlle Alice Wible, dans une thèse de doctorat présentée en 1931 à la Faculté des lettres de l'Université de Genève, a pu montrer qu'il n'y avait pas désaccord foncier.

Qu'il y ait opportunité à reviser les méthodes, je n'en veux pour preuve que les deux enquêtes menées parallèlement sur les « humanités gréco-latines » par *L'Enseignement chrétien* [2] et par la *Revue Universitaire.* Le titre de la seconde est

[1] Ce n'est pas l'avis du P. Albert Condamin, qui a abordé cette question du latin « langue internationale » dans un récent article de la *Revue Apologétique* (février 1934, p. 165-172). L'article se présente comme une riposte à celui du P. Charmot *(Recrutement sacerdotal,* oct.-déc. 1933) auquel l'*Ami* a fait écho (30 nov. 1933, p. 797-800). Il se résume en ses trois sous-titres : Le latin langue internationale : — 1° Pour les ecclésiastiques ? Sûrement ; — 2° Pour les savants ? Inacceptable ; — 3° Pour tous ? Impossible. Le R. P. étaye sa triple thèse de raisons sérieuses, mais point toutes également. La plus grave repose sur les difficultés de la grammaire latine : « Pour les noms il y a cinq déclinaisons, treize si l'on compte les paradigmes différents ; trois genres, que l'on ne peut pas reconnaître à la terminaison... ni toujours au sens... Pour les verbes, il y a cinq conjugaisons, dont chacune possède 75 terminaisons à l'actif et 59 au passif. La conjugaison de chaque verbe dépend du parfait ou du supin qu'il faut savoir par cœur... Les verbes les plus employés sont les plus irréguliers... » La difficulté n'est pas insurmontable si l'on admet le principe de simplification qui est nécessairement à la base d'une langue internationale. « Pour les peuples latins, a écrit très justement l'abbé Bricout *(Dictionn. des Conn. religieuses,* t. II, col. 21), ou pour tous ceux qui ont étudié le latin, le latin vulgarisé et d'une grammaire notablement simplifiée serait d'une étude aussi facile, peut être même plus facile que l'*esperanto* ou l'*ido* qui en est un perfectionnement « schismatique » — A cet *ido* vont précisément toutes les sympathies du P. Condamin, et ce n'est pas la première fois qu'il les manifeste. Le savant jésuite serait il orfèvre ?

[1] Signalons, en passant, un ouvrage récent, une thèse de doctorat ès lettres qui bouscule pas mal de ces prétendus dogmes : HENRI BOUCHET, *L'Individualisation de l'enseignement. L'individualité des enfants et son rôle dans l'éducation,* in-8 de 556 p., 50 f. ; Paris, Alcan. Ce volume, que l'on peut considérer comme la charte de « l'éducation nouvelle », n'est d'ailleurs pas purement négatif. Il groupe un nombre considérable d'expériences et aboutit à une synthèse qui ne saurait laisser indifférent aucun éducateur.

[2] Avril 1932 à juillet 1933 ; enquête dirigée par le P. Charmot dont nous avons naguère analysé un remarquable ouvrage, « *La Teste bien faicte* », 1932, p. 103-109 ; en voir les conclusions très importantes dans les nos de juin et juillet 1933. C'est une lecture — disons mieux, une étude — qui s'impose à tous nos maîtres de l'enseignement secondaire.

d'ailleurs significatif : « Enquête sur la pédagogie des langues anciennes et l'adaptation de ses méthodes aux horaires et aux programmes nouveaux [1]. »

Je voudrais simplement énumérer ici quelques-uns des « procédés » préconisés par les modernes pour le rajeunissement des études de latin, et signaler un certain nombre de travaux originaux (livres ou articles) [2] auxquels on voudra bien se reporter. A chacun d'en tirer le parti qu'il croira utile.

Notons d'abord une tendance prononcée à abandonner la méthode exclusivement livresque, grammaticale, et à insister sur « l'expérience humaine » qui enrichit la vie. La conclusion de l'enquête de *L'Enseignement chrétien* (juin 1933, p. 458) se fait l'écho des plaintes portées contre elle :

« La critique la plus juste qu'on ait pu faire aux études gréco-latines, c'est de mettre dans les cerveaux, de l'ordre abstrait, à vide, sans inspiration. Mais cette critique atteint la méthode exclusivement grammaticale et logique, et trop peu française, dont se contentent certains professeurs. Les Humanités gréco-latines sont calomniées à cause de la méthode : « Comme (on) embête l'innocence dans le monde ! » s'écrie Barrès en rappelant ses premières années de latin. Et plus tard la routine scolaire prévaut encore : « *Mes maîtres !* Ils n'ont rien éveillé en moi. Ils m'ont bien ennuyé pendant huit ans. Je ne leur en veux pas... je ne les accuse pas. Je me borne à constater que, sauf erreur, je ne leur dois pas un moment d'émotion féconde. » Cette plainte est celle d'un chœur immense de voix contre « la sécheresse d'un enseignement, qui ne faisait jamais appel, écrit Massis sur la Sorbonne, à l'imagination, à l'émotion intérieure. »

Comme marée en carême nous arrive précisément le dernier volume paru — et, hélas ! le dernier à paraître, car son auteur vient de mourir — d'un remarquable éducateur qui travailla pendant trente ans à la rénovation du latin en France : *Les débuts du latin adaptés à l'enfance*, par J. Bezard (in-12 de 230 p., n° 6 de la collection « Les Sciences et l'Art de l'éducation » ; aux Editions du Cerf, à Juvisy ; sans prix marqué).

Par ses travaux antérieurs, M. Bezard s'est acquis en France une autorité incontestée. Ils sont connus certainement de plusieurs de nos confrères de l'enseignement. Rappelons, pour mémoire, quelques titres : *Introduction à l'étude élémentaire du latin*, ou *l'Orient vu par Israël*, cart., 3e édit., 16 f. ; — *Israël et la pensée latine*, br., 20 f. ; — *Comment apprendre le latin à nos fils*, 3e édit., 20 f. ; — *De l'empirisme à la science :* le latin par la linguistique, collection de six brochures, 13 f. Tous ces ouvrages (ainsi que plusieurs autres, également fort appréciés, sur diverses matières d'enseignement) sont en vente à la librairie Vuibert, 63, boulevard Saint-Germain, Paris 5e.

Il n'est pas de notre propos d'en entreprendre une analyse détaillée. Renvoyons pour cela nos lecteurs aux précieux commentaires qu'en a donnés le P. J. Gautherot dans l'*Enseignement chrétien* (« L'étude pratique du latin », avril et mai 1924, p. 259-269 et 323-331 ; « Les premières années de latin. Expériences d'un professeur de lycée », décembre 1930, p. 66-74).

Notons seulement qu'ils sont le fruit d'une longue pratique scolaire. Ne voulant rien écrire qu'il n'eût vérifié, M. Bezard allait voir ses collègues dans leurs classes ou demandait à passer lui-même de Première en Sixième. Courageusement et brillamment, il démontre qu'il y a tout avantage à se servir du latin de la *Vulgate* pour former peu à peu les enfants à la bonne latinité.

Dans son dernier volume, *Les Débuts du latin*, il tire encore d'une expérience personnelle de judicieux et aimables conseils pour les parents et les professionnels. Il nous rapporte les dialogues affectueux et enjoués qu'il tint autour de la table de famille avec quatre jeunes élèves, deux fillettes, élèves de Sixième, dont il s'improvisait le répétiteur trois ou quatre fois par semaine, et deux élèves de Quatrième, le frère et la sœur qui venaient prendre une leçon tous les jeudis.

Il a voulu les transcrire pour que l'étude du latin ne pèse plus aux écoliers de chez nous et pour que, rajeunie, vivante, facile, elle leur révèle comme autrefois le prix de l' « ordre qu'on met dans ses pensées. » Il y fournit de précieux renseignements sur les principes et les applications de sa méthode, sur l'organisation du travail chez soi et dans les basses classes. On peut considérer ce volume comme le testament pédagogique de

[1] Le questionnaire a paru dans le n° de décembre 1931 ; dix-sept questions portant sur l'étude 1° du vocabulaire, 2° de la grammaire, 3° des textes, 4° de la civilisation de la littérature, 5° sur les devoirs et les leçons. Les réponses, au nombre de quarante deux, ont paru, commentées et accompagnées de conclusions partielles, à partir de février 1932. De cette enquête et de ses résultats l'enseignement libre peut et doit lui-même tirer profit.

[2] Il serait bon, en effet, que nos maîtres de l'enseignement libre ouvrissent quelques fenêtres sur le dehors. Je sais, hélas ! par expérience que dans plusieurs de nos maisons les professeurs sont laissés à eux-mêmes pour la formation et l'information pédagogiques. L'abonnement à quatre ou cinq revues d'enseignement et d'éducation grèverait-il tellement le budget de nos établissements ? Encore faudrait-il que ces revues ne s'éternisent pas chez M. le Supérieur ou M. l'Econome, comme cela arrive trop souvent, mais qu'elles soient mises à la disposition des maîtres, par roulement ou dépôt dans une salle de lecture.

Soit dit en passant, il serait beaucoup plus sage de seconder les jeunes professeurs en satisfaisant leur fringale intellectuelle (je sais une maison où depuis 30 ans la bibliothèque des maîtres n'a pas émargé pour un centime au budget des dépenses) que d'imputer à une impréparation dont ils ne sont pas responsables le mauvais rendement de certains établissements, particulièrement des Petits Séminaires. Je vise ici les articles, de forme d'ailleurs pondérée, de M. E. Thomas parus dans *Le Recrutement sacerdotal* de juillet-sept. 1933 (p. 403-420) et oct.-décembre (p. 512-528) : « Soucis d'un vieux curé pour Eliacin jeune Sixième » ; une note tendancieuse de *Prêtre et Apôtre*, avril 1933 (p. 110-111), et la réponse de M. l'abbé Bardy à l'enquête du P. Charmot (*Enseignement chrétien*, juillet 1932, p. 458). A chacun ses responsabilités !

l'auteur. Nous ne saurions trop le recommander aux jeunes professeurs, aux parents d'externes qui veulent suivre leurs enfants à la maison, et surtout à ceux de nos confrères du ministère paroissial — devenus, hélas ! trop peu nombreux — qui « commencent le latin » à de futurs séminaristes.

Le principe essentiel de cette méthode est d'habituer, dès le début, les jeunes écoliers à se passer de lexique imprimé et à recueillir eux-mêmes chaque jour, au cours de leurs traductions ou de leurs lectures, les éléments de leur vocabulaire, qu'ils transcrivent sur un cahier spécial et qu'ils s'assimilent par de fréquentes « repasses ». De la même manière, on leur fait peu à peu découvrir la syntaxe. La librairie Vuibert a préparé à cet effet deux cahiers spéciaux, solidement cartonnés : P. Chevalier, *Cahier de vocabulaire des mots latins classés par famille,* in-8 de 256 p., 14 f. ; et Remy Géant, *Cahier de syntaxe latine,* in-8 de 73 pages doubles, 13 f. Ce dernier se présente sous la forme combinée d'une collection d'exemples (verso des pages) et d'un registre d'observations (pages blanches vis-à-vis, au recto). M. Bezard se réfère constamment à ces cahiers. Plusieurs autres libraires en ont également édité. Mais deux cahiers ordinaires à forte couverture peuvent facilement suppléer à ces cahiers officiels [1].

La méthode est assurément excellente. Quel est le professeur qui n'a eu à se plaindre des méfaits du dictionnaire, surtout dans les classes de grammaire ! Sur le maniement de ses « instruments de travail » M. Bezard a donné lui-même des conseils autorisés dans un article de *L'Education* [2], avril 1933, pp. 398-410 : « Quelques idées sur la méthode dans l'enseignement du latin. » Dans ce même n°, consacré spécialement au latin, on lira également un article de M. Brun-Laloire en faveur de la méthode directe, riche d'applications judicieuses. M. Charles Pagot dans un article intitulé « Le Latin par la joie » [3] rappelle deux principes essentiels qui lui paraissent trop négligés aujourd'hui : faire rabâcher constamment les éléments, et donner des devoirs strictement gradués. M. J. Marouzeau qui est, comme l'on sait, l'un des meilleurs latinistes français, demande que l'on fasse appel aux travaux des grammairiens et des philologues, que l'on apprenne le latin en faisant comprendre ce qu'il y a de grammatical et de linguistique dans la langue, mais surtout qu'on l'enseigne comme étant le véhicule d'une pensée, d'une littérature, d'une civilisation.

Les préoccupations scientifiques et psychologiques sont, comme on le voit, à la base de la méthode de ces éducateurs. « Tandis que le but exclusif était (jadis) de traduire des textes en ne comptant que sur l'usage pour apprendre la langue, la linguistique habitue à considérer comme une chose très intéressante en elle-même l'acquisition des formes, des mots et de la syntaxe. Elle donne pour but essentiel à l'enseignement nouveau ce *savoir* trop dédaigné ; si elle s'appuie naturellement sur les textes pour y prendre ses exemples, ce n'est pas sur eux seuls qu'elle compte pour les fixer dans l'esprit. « Savoir » d'abord ; « traduire » ensuite, l'art de comprendre et d'interpréter étant donné par surcroît : voilà l'ordre voulu par la méthode nouvelle. » (M. Bezard, dans l'art. cité, p. 399).

On les reconnaîtra dans un certain nombre d'ouvrages que je voudrais mentionner brièvement, en les groupant sous quatre chefs : 1° pour l'étude du vocabulaire et de la langue ; 2° pour l'étude de la pensée, de la civilisation et de l'histoire ; 3° pour les autodidactes ; 4° pour stimuler l'intérêt et exciter l'émulation dans les classes. — Il va sans dire que plusieurs des ouvrages signalés pourraient rentrer dans deux ou trois de ces catégories. C'est pour la clarté que j'établis ces divisions.

1° Etude du vocabulaire et de la langue. — L'ouvrage qui nous semble le mieux conçu pour la promouvoir est, sans contredit, *Le Vocabulaire latin* du P. Victor Fontoynont, S. J., in-8 cart., 18 f. (chez l'auteur, Notre-Dame de Mongré, à Villefranche, Rhône). Ce vocabulaire est le frère puîné d'un *Vocabulaire grec* que nous avons déjà recommandé (1932, p. 107, note) et dont l'éditeur Auguste Picard a donné l'an dernier une seconde édition revue (22 f.). Des textes liturgiques [1], textes

[1] Tout dépend ici de l'initiative du professeur. L'emploi de ces cahiers n'est d'ailleurs pas pour lui une sinécure Ils obligent à un perpétuel contrôle sous peine de les voir se couvrir des pires âneries, et d'aucuns. M l'abbé Petitmangin par exemple, trouvent « la dépense de temps un peu lourde pour le résultat ». Idéal, semble-t-il, pour un précepteur qui n'a que quelques élèves, l'emploi de ces cahiers se heurte à des difficultés presque insurmontables dans les classes à gros effectifs qui sont aujourd'hui la normale, même dans l'enseignement libre.

Je signale, en passant, une tentative similaire pour l'acquisition de l'orthographe et du vocabulaire français : *Le Studiomètre* et *le Studiographe* (Institut international du Studiomètre, à Château-Thierry, Aisne). Les prospectus que j'ai sous les yeux donnent l'impression d'une vaste entreprise... commerciale.

[2] Lanore, éditeur, 48, rue d'Assas, Paris 6e ; mensuel, 30 f. ; le n° 4 f 50.

[3] « Le Latin par la joie » est aussi le titre d'une série de cours conférences professés jadis par M. Ch. Pagot à l'Université des *Annales*. *Conferencia* les a publiés à partir du 15 décembre 1922. Ils sont répartis sur deux années et une vingtaine de fascicules. Ils ont été suivis de cours sur « Le Grec par la joie », à partir du 15 décembre 1924, et de cours sur les principales langues vivantes. Ces cours remaniés, complétés, forment la matière d'un ouvrage intitulé : *Sept langues étudiées en même temps*. L'ouvrage comprend 30 cahiers (n°s 1-20 : le cahier 3 f 75 ; n°s 21-30 : le cahier 6 f.; le tout, 120 f.; remise de 10 % aux membres de l'enseignement) ; à l'Œuvre des Etudes grecques et latines, 7, rue Vital, Paris 16e.

[1] On a trop médit du latin de la liturgie, et souvent ceux-là même qui auraient dû le défendre. Veut-on l'avis d'un maître incontesté ? Qu'on lise et médite l'article solidement documenté du P. Laurand, l'auteur du *Manuel des Etudes grecques et latines,* paru dans *L'Enseignement chrétien* du 1er avril 1928, p. 145-153, et qui débute par ces lignes significatives :

« Il existe un préjugé assez répandu d'après lequel le latin de la liturgie ne serait pas du vrai latin. De là vient que parfois il ne s'établit aucun contact entre l'enseignement classique et les offices religieux. On semble croire que l'élève, entrant en classe, doit ou-

chantés, textes « priés » par nous, et qu' « il est ridicule de redire sans les comprendre et sans que le latin qui est en eux nous devienne familier », forment le centre, la base principale de ce vocabulaire (*Veni, Sancte* et *Sub Tuum, Benedicite* et « Grâces », *Adoro te, O Salutaris, Ave maris stella, Dies iræ,* etc.). Les textes proverbiaux ou classiques qui accompagnent ou coupent les textes liturgiques sont disposés, autant que possible, en harmonie et comme en continuité avec eux. « L'esprit catholique, c'est-à-dire l'esprit « universel », dit l'auteur, peut faire cela sans chanter faux, car il sanctifie tout l'humain ; s'il le mortifie, c'est pour le grandir. »

Le procédé a l'avantage d'aider considérablement la mémoire. Les mots ne sont plus déracinés et sans âme comme dans les lexiques habituels : une brève réflexion, une note de deux lignes suffisent à l'auteur pour ouvrir les plus vastes perspectives.

Un autre essai curieux et vraiment nouveau de vocabulaire par les textes vient d'être tenté. C'est une nouvelle collection dite « Collection Simplex ». Un seul fascicule a paru : César, *De Bello Gallico. Livre premier,* fasc. oblong (23,5 $\times$ 10,5) de 102 p., broché, 4 f. 90 ; J. Pivoteau, éditeur, à Saint-Amand (Cher).

Le but de l'auteur est de faciliter l'acquisition du vocabulaire tout en restreignant l'usage du dictionnaire. Ce « vocabulaire par phrases » est une sorte de carnet de préparations où l'étude des mots et des tournures syntaxiques est poursuivie à propos des textes et organisée méthodiquement. Des notes grammaticales mettent sur la voie des solutions sans supprimer l'effort de réflexion. Les mots sont l'objet d'une étude raisonnée où l'étymologie joue un grand rôle, la première fois où on les rencontre. Des renvois permettent de se reporter à cette explication faite une fois pour toutes. Entre les mains d'un élève industrieux et intelligent, cette méthode donnerait des résultats merveilleux [1].

Savoir et comprendre ne suffisent pas. Il faut aussi « rendre » en bon français le texte dûment compris. J'entends déjà le fameux : *Ce que l'on conçoit bien...* Est-ce si vrai? Quoi qu'il en soit, je ne sais pas de meilleure initiation à l'art de traduire que *La Traduction du latin,* par J. Marouzeau, professeur à la Sorbonne (gr. in-8 de 60 p., 10 f. ; « Les Belles Lettres », 1931). Quatre chapitres exhaustifs : 1° La Construction (propositions diverses, formes verbales, constructions complexes, tableau de construction) ; 2° Le Sens (mots à sens divers, conjonctions et relatifs, conjonctions et pronoms, familles de mots, correspondances de sens) ; 3° La Traduction (changements de catégories, périphrases et locutions verbales, tours spéciaux, traductions recommandées, tours de phrases, ordre des mots) ; 4° Le Style (nuances et relief). L'étude attentive de ce petit volume sera des plus formatrices pour l'art d'écrire en français. Elle se recommande spécialement aux grands élèves qui ont des « trous » dans leur formation, mais elle est abordable pour des élèves de quatrième.

Du même auteur je signale *La Linguistique et l'Enseignement du latin,* 2e édit. revue et corrigée, même éditeur, 12 f. (l'éminent linguiste y développe les idées chères à l'école nouvelle dont nous avons parlé plus haut) ; et, quoiqu'il rentre plutôt dans la seconde catégorie, *Le Latin, dix causeries pour les classes de Seconde et de Première,* in-12 de 280 p., 12 f., Paris, Didier (demande que l'on corrige ce que la grammaire a de rebutant par ce qu'a d'attrayant l'histoire des faits, des idées, des mots ; nombreux renvois bibliographiques, en notes, pour la documentation du maître).

Précieux aussi pour l'acquisition du vocabulaire certains ouvrages plus anciens, mais qui gardent toute leur valeur, par exemple : Meissner, *Phraséologie latine,* 5e édit., augmentée d'une liste de proverbes latins, cart. toile, 30 f., Klincksieck, 11, rue de Lille, Paris 7e (livre de chevet de tous les professeurs de latin ; recueil extrêmement riche d'expressions latines, avec indication de l'origine) ; — A. Chauvin et R. Emériau, *Clef du vocabulaire latin* (familles de mots et exercices étymologiques), 3e édit. (la 1re en 1920), in-12 cart., 5 f., Paris, J. de Gigord (pour l'emploi de ce petit volume voir *Enseignement chrétien,* 1920, p. 454 et suiv.) ; — René Georgin, *Recueil méthodique des homonymes latins,* in-16 de 128 p., cart., 6 f. 50, Paris, Hatier ; — E. Didier, *Tableaux raisonnés de synonymie latine,* in-16 cart., 7 f., Hatier.

2° Étude de la pensée de l'histoire et de la civilisation. — Les adversaires des humanités

blier ce qu'il vient d'entendre à l'église, comme s'il avait affaire à deux langues latines différentes : l'une qui ne lui servira de rien pour faire de bons thèmes et de bonnes versions ; l'autre, la vraie, dont il trouve les lois dans sa grammaire. Aussi peut-il arriver qu'on ne se soucie pas assez de savoir le sens des mots employés dans les chants les plus usuels et qu'après avoir entendu bien des fois *Veneremur cernui,* on ignore ce que veut dire *cernui* .. »

Quel édifiant chapitre il y aurait à écrire sur le psittacisme dans les prières en latin... et même en français ! Passant moi-même dernièrement un examen trimestriel à des élèves de Troisième, je m'avisai de demander que l'on me transcrivît au tableau la formule du « Benedicite » et qu'on me la traduisît. Je signale que cette formule — variable, comme l'on sait — est chez nous : « *Benedicite. Dominus Nos et ea quæ sumus sumpturi...* » Quatre élèves interrogés successivement écrivirent : *quæsumus !* Je laisse à deviner quelle traduction fantaisiste ils essayaient de donner au texte ainsi arrangé.

L'Ami a plusieurs fois signalé des manuels de latin liturgique Qu'on veuille bien se reporter aux tables : Tables générales, 4e série, 1909-1923, p. 39 ; 1926, couv. jaunes, p. 182 ; 1929, *ibid.*, p. 142 et 146. Aux ouvrages signalés, il convient d'ajouter Dom Hébrard, *Le Latin des Françaises,* dont nous dirons un mot au § 3e. « Pour les autodidactes. »

[1] A propos du premier livre du *De Bello Gallico,* voir aussi dans *Les débuts du latin,* de J. Bezard (analysé plus haut), le dernier chapitre sur le « style de César. » C'est un modèle excellent d'analyse et de synthèse pour l'étude de la pensée et de l'expression.

classiques ne se lassent pas de ressasser l'expression : « langues mortes, » comme si au point de vue de la culture et de l'éducation libérale, il importait qu'une langue vive ou non. Or à ce point de vue l'on peut dire que l'antiquité est plus vivante que jamais. Les travaux savants des historiens et des archéologues ne nous laissent plus rien ignorer du passé. Et c'est une surprise pour tout esprit non prévenu de voir combien ce passé ressemble au présent, combien il vit encore en lui.

Rien de plus instructif à cet égard que *L'Antiquité vivante*, de P. Barrière, professeur au lycée de Périgueux (in-12 de 250 p., broché, 15 f., Didier). Montrer que l'Antiquité est toujours vivante parce que nous la retrouvons perpétuellement en nous et parce que nous nous retrouvons perpétuellement en elle ; pour le montrer, rechercher dans le présent les emprunts, les survivances sans nombre dans le passé ; puis parcourant la route inverse, faire reconnaître dans la vie, les sentiments, les idées des anciens, l'image fidèle de nos idées, de nos sentiments, de notre propre vie ; telle est la tâche que l'auteur s'est assignée et qu'il a réalisée avec un rare bonheur.

Cet ouvrage est peut-être la pièce la plus probante et la plus complète qui ait été versée au procès des études classiques pour lequel, en ce moment même, se passionnent nos contemporains. Il mériterait à lui seul une longue étude que je ne puis entreprendre ici. Je signale simplement que Mlle A. Guillemin — une excellente humaniste, elle aussi — en a donné un remarquable compte-rendu dans *L'Education* d'avril 1933, p. 117-119.

On voit dès lors l'intérêt qu'il y aurait pour la culture générale à faire converger vers l'étude du français et de la pensée française, celle du grec et du latin et, pour cela, à ne présenter aucun texte latin ou grec qui ne soit précédé ou suivi de sa descendance française. Cette idée a été longuement développée par M. Morel, professeur de Première au lycée Lakanal, dans la *Revue Universitaire* de mai 1932, p. 412-422. L'article montre comment l'on pourrait suivre une idée ou un sentiment antique à travers leur évolution et préciser leur enrichissement moderne. Il indique un certain nombre de « séries » que l'on pourrait ainsi étudier, par exemple lire du Tite-Live et du Sénèque à l'occasion d'*Horace* et de *Cinna*, comparer Molière et Plaute à propos de l'*Avare*, Molière et Lucrèce pour le *Misanthrope*, Molière et Pétrone pour le *Bourgeois gentilhomme* ; suivre l'idée de l' « âge d'or » dans Hésiode, Lucrèce, les Pythagoriciens, etc., et chez Bossuet, Rousseau, dans la *Légende des siècles* et jusque dans la *Géographie humaine* du regretté Jean Brunhes.

Pourquoi tant opposer les langues modernes aux langues anciennes ? C'est faire preuve d'inintelligence. Voici heureusement une collection qui dissipera bien des malentendus, et qui constitue un plaidoyer irrécusable en faveur des études classiques.

Cette collection « Les Ponts romains » (librairie Didier, 4-6, rue de la Sorbonne, Paris 5e) a pour but de montrer les rapports étroits qui existent, tant au point de vue du vocabulaire que de la syntaxe, entre les langues mortes et les langues vivantes. Un volume a paru : *Du latin à l'anglais*, par MM. Crouzet et Fournier, in-12 de 280 p., cart., 18 f. ; un second va paraître : *Du latin à l'espagnol*. M. A. Joly avait déjà développé la même idée dans l'*Enseignement chrétien*, 1929, partie scolaire, p. 85-87. Le livre de MM. Crouzet et Fournier est indispensable à tout professeur d'anglais qui désire faire de ses élèves autre chose que des interprètes pour hôtels et casinos. Il y trouvera une mine de rapprochements non seulement étymologiques, mais morphologiques et syntaxiques, phonétiques même, très précieux pour son enseignement.

Pour l'étude de l'histoire romaine, — que les programmes fixent en Cinquième, mais qu'il faut de toute nécessité reprendre au cours des « humanités, » — rien de mieux que : Delplanque et Dimnet, *Latine de Romanis*, petit in-8 cart., avec cartes et gravures, 2e édit , 10 f. 75, J. de Gigord. C'est une histoire romaine en latin, par demandes et réponses. On peut en faire usage dans toutes les classes. C'est un excellent essai de méthode directe, à rapprocher dans son genre de *Nos in schola latine loquimur*.

3o Pour les autodidactes et les personnes travaillant seules. — Je leur signale d'abord, sans garantir le succès, un article de P. Balan, paru dans les *Cahiers Thomistes* du 25 déc. 1930 : « Comment apprendre très vite le latin ». Aux dames je recommande Dom Hébrard, O. S. B., *Le Latin des Françaises*, nouvelle édition, in-8 raisin de 240 p., 15 f., à l'Art catholique, 6, place Saint-Sulpice, Paris 6e. Ouvrage fort bien présenté, très bien gradué et qui, avec de la persévérance, mènerait à un résultat certain. « Toute personne, déclare l'auteur, qui s'appliquera deux heures par jour, durant un mois, à lire attentivement cet ouvrage, connaîtra assez de latin pour comprendre les textes de la liturgie. » Cette « méthode psychologique » se suffit à elle-même et, du moins pour le but qu'elle poursuit, n'exige l'achat d'aucun livre supplémentaire.

Pour comprendre le latin, de M. l'abbé Th. Moreux (in-16 de 256 p., 15 f., Paris, Doin, 1931), constituera une initiation fort agréable, mais qui ne mènera pas très loin. Convient notamment aux étudiants et grands jeunes gens qui sont contraints par les nécessités d'autres études d'acquérir tardivement une teinture de latin. Du même auteur, rappelons *Pour comprendre le grec*, analysé ici en 1933, p. 397.

Dans le même genre, mais un peu plus enfantin, on connaît *Cornélie ou le latin sans pleurs* de Salomon Reinach, ouvrage déjà ancien mais toujours en vente chez Hachette, 12 f. 50. Comme pour les langues vivantes, il existait jadis une « Méthode Sanderson » de latin (avec corrigés des

exercices à la fin du volume) ; je ne la vois plus au catalogue.

4° Pour stimuler l'agrément et l'émulation en classe. — Pour rendre l'étude des textes classiques et spécialement du latin plus vivante, il serait bon de les commenter par l'image. Je renvoie pour la réalisation pratique (qui présente plus d'une difficulté d'ordre matériel et financier) aux conseils judicieux que M. J. Chamonard, professeur au lycée Michelet, donne dans la *Revue Universitaire* de janvier 1932, p. 16-35, sous le titre : « Le commentaire des textes classiques par l'image ».

Pour l'étude des formes grammaticales, les « mots croisés » qui jouissent d'une si grande vogue, peuvent être d'une aide précieuse dans les classes inférieures. Qu'on se procure donc G. Cotton, *Récréations latines ou Recueil de 50 mots croisés latins gradués,* contenant plus de 2.000 formes différentes, cahier in-8° de 52 p., 5 f. ; corrigé pour le maître, fascicule de 15 p., 1 f. 50 ; chez l'auteur, 26, rue du Nouveau Monde, à Soignies (Belgique).

On pourra appliquer également au latin quelques-uns des jeux employés pour l'enseignement de l'anglais par M. Louis Chaffurin. En voir l'exposé dans une brochure parue en 1931 (chez Croville Morant, 20, rue de la Sorbonne, Paris 5e) : *L'Enseignement par le jeu,* 1 fr.

Il est beaucoup question de « matchs » chez nos jeunes élèves. On peut, paraît-il, les introduire dans l'étude du latin. Je ne garantis rien et me contente de renvoyer, pour l'exposé de la question, au *Trait d'Union,* sept.-oct. 1933, pp. 440-445, et à *L'Education* de nov. 1933, pp. 89-99 : « Quelques conseils aux jeunes professeurs », par L Chaffurin.

On pourrait également glaner une foule de « recettes » dans les *Humanités* (série grammaire), entre autres « une méthode par les fiches » préconisée par M. Mertz, professeur au lycée Charlemagne (15 nov. 1929, pp. 58 62). Je me contente de renvoyer à la collection, en conjurant son éditeur de nous donner enfin une table générale qui puisse la rendre utilisable [1].

* *

On me dira peut-être : « Que retenir de toute cette poussière d'informations ? » Je répondrai à l'objection par l'indication de ce qu'on appelle aujourd'hui un « surchoix ». Parmi les ouvrages récents et non strictement classiques je considère comme indispensables dans toute bibliothèque professorale : Bezard, *Comment apprendre le latin à nos fils ;* V. Fontoynont, *Vocabulaire latin ;* Marouzeau, *La traduction du latin ;* P. Barrière, *L'Antiquité vivante.*

Que conclure maintenant de cette trop longue étude ? Ceci, que j'emprunte à un récent n° des *Humanités* (avril 1934, p. 293) : « Ce n'est pas la langue enseignée qui doit être vivante, c'est l'enseignement lui-même ; or cela ne dépend ni de l'objet, ni même de la méthode, mais de celui qui l'emploie ; le bon maître vivifie tout et le mauvais endormira son monde, à quelque procédé qu'il recoure. »

P.-S. — Une bonne nouvelle. J'ai trop insisté sur l'importance de la bibliographie pour ne pas saluer l'heureuse initiative des PP. Jésuites de Mongré qui viennent de créer le « *Fichier scolaire du Trait d'Union* », mensuel, 25 f. Les comptes-rendus paraissent sur feuillets détachés, de format identique, et embrassent tous les ouvrages scolaires destinés à l'enseignement secondaire. La présentation des fiches est remarquable. Les volumes sont étudiés avec la plus grande impartialité et sans cet « esprit de boutique » auquel cèdent deux de nos meilleurs éditeurs classiques qui s'excluent mutuellement des pages bibliographiques de leurs revues respectives.

La direction du *Trait d'Union* interrogée veut bien nous répondre que, tout en gardant un caractère privé, les deux revues pédagogiques de la Compagnie de Jésus, *Trait d'Union* et *Fichier,* seront mises volontiers à la disposition des séminaires et des collèges libres, et même à un prix fort réduit (40 f. au lieu de 55 f. les deux. Chèques postaux : Jean Duperray, Lyon, 375.34).

Q. — Pour recevoir la grâce de la justification après l'avoir perdue, il faut de nécessité de moyen — et donc de toute nécessité — revenir à Dieu par un acte de foi, de confiance et de repentir surnaturel.

Ce qui constitue un acte formel de foi surnaturel, c'est l'adhésion volontaire et surnaturelle de l'esprit au témoignage du Dieu Révélateur.

Pensez-vous qu'il soit absolument nécessaire, pour que l'acte de foi préalable à la justification existe, qu'il y ait adhésion *positive, explicite et formelle* de l'âme pécheresse au témoignage divin, c'est-à-dire que le pécheur : 1° ait conscience que c'est bien Dieu qui a révélé les vérités catholiques que lui propose le prêtre, et 2° adhère à ces vérités en pleine conscience pour ce motif divin ?

Ma conviction est qu'il y a là une nécessité rigoureuse, au moins pour ceux qui ont perdu la foi ou la notion de la foi. Mais c'est aussi pour moi une source d'angoissantes inquiétudes.

Car, ayant parlé de ce sujet avec beaucoup de prêtres, je me suis rendu compte qu'un certain nombre de confrères ne se soucient pas d'exiger des malades qu'ils s'efforcent de convertir cette adhésion formelle au témoignage divin dont je viens de parler, ou ne songent pas même à faire observer à ces pauvres gens que les vérités catholiques enseignées par le Catéchisme viennent de Dieu et ont été par lui révélées et confiées à l'Eglise, et que c'est sur son autorité divine qu'il faut les croire filialement. Or, parmi ces chrétiens qu'on essaie de ramener à Dieu *in extremis,* combien ont perdu la foi ou du moins la notion de la foi et ont vécu toute leur existence à peu près hors de toute vie de foi !

L'*Ami* pourrait-il dire ce qu'il pense de cette question et, dans tous les cas, rappeler aux prêtres que c'est rendre un grand service surnaturel aux justes et aux pécheurs que de les habituer à s'attacher explicitement, par un hommage formel et filial de l'intelli-

[1] Pour leur usage personnel, les Pères Jésuites de Mongré ont dressé des tables partielles de cette revue, pour les devoirs français notamment *(Trait d'Union,* mars-avril 1933).

gence et de la volonté, au témoignage de Dieu Révélateur, Père, Sauveur et Ami.

R. — L'*Ami* a traité avec abondance cette question de la nécessité absolue, pour les adultes, de l'acte de foi explicite et surnaturelle ; il n'est donc pas nécessaire d'y revenir. Qu'on se reporte à l'étude publiée en 1925, p. 353 et suiv. ; nous allons simplement en rappeler les grandes lignes.

Nous y avons enseigné tout d'abord que la justification de l'adulte a nécessairement — de nécessité de moyen absolue — son point de départ dans un acte de foi véritable, c'est-à-dire explicite et surnaturelle. Toutes les opinions, plus ou moins erronées, qui s'éloignent de cette doctrine certaine, rejettent implicitement la nécessité de moyen absolue de l'acte de foi imposé à l'adulte ; elles sont atteintes par la condamnation portée par Innocent XI contre la suffisance d'une foi large, conçue au seul spectacle des créatures.

En second lieu, nous avons insisté sur les caractères essentiels du motif spécifique de la foi : la foi est une adhésion de notre intelligence à la vérité révélée, à cause du témoignage divin, témoignage dont l'autorité infaillible est le motif même de la foi et que, pour émettre un acte de foi véritable, l'adulte doit connaître comme tel.

En conséquence, une troisième affirmation concernait le caractère de certitude, au moins relative, que doit présenter, dans la genèse de l'acte de foi, la connaissance du fait du témoignage divin.

Nous ajouterons cependant quelques considérations que nous suggère la manière peut-être un peu absolue avec laquelle notre correspondant formule ses affirmations.

Tout d'abord, il déclare que « parmi ces chrétiens qu'on essaie de ramener à Dieu *in extremis,* (beaucoup) ont perdu la foi ou du moins la notion de la foi. » Perdre la foi et perdre la notion de la foi ne sont pas du tout la même chose. Surtout quand il s'agit des *rudes,* des « ignorants » — et combien, dans la classe bourgeoise elle-même, doivent être de nos jours, en matière de religion, assimilés aux gens frustes du populaire ! — il serait vraiment exagéré de leur demander une « notion » dûment analysée de leur foi.

Relisez, cher confrère, les quelques pages suggestives consacrées aux chemins suivis par les simples pour parvenir ou pour revenir à la foi, par le P. Bainvel, dans *La Foi et l'Acte de Foi,* 3e édition, p. 98 et suiv. « Un témoignage humain suffisamment autorisé donne la certitude raisonnable que donnent l'étude et la science des motifs de crédibilité. » Dès lors, la foi est possible. Or, qui vous dit que les prêtres, auxquels vous reprochez de ne pas faire observer aux malades qu'ils veulent ramener à Dieu tout le mécanisme de l'acte de foi, ne font pas mieux et n'aboutissent pas à un résultat plus appréciable en prenant d'autres voies ? Sans doute, il faut finalement arriver à faire réciter à ces pauvres endurcis un sincère acte de foi ; mais cet acte de foi est peut-être plus facile que vous ne croyez à obtenir d'eux. « Ils ont vécu toute leur existence, dites-vous, à peu près hors de toute vie de foi. » Cela ne prouve pas que la foi ne sommeille pas au fond de leur âme et qu'une parole aimable, une visite opportune, un geste charitable ne fera pas, pour ranimer cette foi, plus que toutes les théories théologiques. A l'approche de la mort, à la vue et aux exhortations du curé, en recevant les sacrements, ils croiront comme ils ont cru jadis, à leur première communion, parce que le prêtre leur a dit de croire. Et ici le prêtre, songez-y, c'est l'Eglise et, par delà l'Eglise, c'est Dieu.

Et puis, deuxième observation, à ces mourants qu'il faut ramener à Dieu *in extremis,* sachez prudemment et discrètement appliquer les principes relatifs à la connaissance des vérités nécessaires au salut. Vous pouvez vous trouver en face de certains cas où vous devrez vous contenter du *Credere oportet accedentem ad Deum quia est et inquirentibus se remunerator sit.* (Héb., XI, 6). Commencez donc par là, quand vous ne pouvez pas aller plus vite et plus loin. Dans d'autres cas, vous exigerez davantage. Mais la prudence vous demande d'agir en sorte de ne pas éteindre la mèche qui peut-être fume encore...

Q. — Il me semble que l'*Ami* du 19 novembre 1931, p. 804, 2e col., ne répond pas à la question posée. On ne demande pas si la messe consiste principalement en une *immolation* ou en une *oblation,* durant depuis la consécration jusqu'à la communion. Mais, *en dehors de la messe,* Notre-Seigneur demeure nuit et jour dans le tabernacle. On ne peut admettre qu'il y demeure inactif : Il est là, *semper vivens ad interpellandum pro nobis.* Comme pendant la messe, il est là pour adorer, remercier, réparer, demander. Mais alors il n'y a qu'une différence de degré entre le sacrifice eucharistique et la présence réelle ? Ne pourrait-on pas dire que les actes de N.-S. au tabernacle ont de l'analogie avec les actes de N.-S. au sacrifice de la messe ; et qu'ils s'en différencient cependant comme de simples prières se différencient d'un sacrifice véritable ?

R. — Nous croyions avoir suffisamment indiqué notre pensée. A notre avis il ne saurait être question de disjoindre, même sans les opposer, les sentiments de Jésus-Christ au moment de la double consécration dans laquelle se réalise le sacrifice eucharistique et tout le temps que dure la présence réelle sous l'une ou sous l'autre espèce. De même que la messe n'a aucune valeur par elle-même si on la sépare du sacrifice de la croix, — son essence étant d'être un sacrifice relatif, ou plus exactement de ne faire qu'un avec le sacrifice de la croix, tout au moins *ordine,* sinon *numero,* — de même les sentiments de Jésus-Christ dans l'eucharistie, au Tabernacle, sont ceux-là mêmes qu'il a dans son sacrifice, au moment de la consécration. Les concevoir sous forme de prière en les distinguant des sentiments d'ordre sacrificiel, c'est de la pure logomachie. Jésus-Christ, au ciel, offre son sacrifice éternel, *semper vivens ad interpellandum pro nobis,* non pas

parce qu'il offre un sacrifice nouveau, mais parce qu'il rappelle éternellement le sacrifice offert au Calvaire une fois pour toutes. Dans l'eucharistie, même après la messe, ce sont toujours, par rapport à nous, les mêmes sentiments qui ont animé Jésus à la consécration qui persévèrent en lui grâce à la présence réelle. *Par rapport à nous*, avons-nous écrit, car Jésus-Christ, vivant et glorieux dans le ciel, est au-dessus du temps et ne se trouve affecté en rien par les différences de présence locale dont les espèces eucharistiques seules sont la raison d'être. Il est le prêtre éternel, s'offrant comme victime en son unique sacrifice éternellement présenté à Dieu au ciel et sans cesse renouvelé sur terre dans l'eucharistie.

Q. — Dans le nº du 9 novembre, p. 735, l'*Ami* parle d'un moyen employé par les Juifs pour effacer le péché originel. Je vous serais bien reconnaissant de nous faire connaître ce moyen ; car, ces jours derniers, en conférence ecclésiastique, nous avons agité cette question et les avis ne concordaient pas.

Sur quels textes de la Sainte Ecriture s'appuie-t-on pour prouver cette thèse ? Ce moyen serait-il la circoncision ? Serait-elle donc autre chose que le signe de l'alliance de Dieu avec son peuple ?

R. — A dessein, nous avions employé une formule vague : « le sacrement de l'Ancienne Loi correspondant au sacrement actuel du baptême ». Dans une réponse de vingt-cinq lignes, il était indispensable d'employer une telle formule, pour éviter toute digression vers un sujet discutable à l'infini.

Notre « habileté » est mal récompensée. Un correspondant, ami des précisions, nous met au pied du mur, nous signale que la question a été agitée en conférence ecclésiastique et que... les avis ne concordaient pas ! Nous le comprenons d'autant plus facilement que les meilleurs théologiens eux-mêmes sont en désaccord sur ce point.

Nous nous contenterons de résumer l'état de la question :

1º Il est certain — et c'est une doctrine de foi — que l'Ancienne Loi comportait un certain nombre de sacrements : « Novæ legis septem sunt sacramenta... quæ multum *a sacramentis* differunt *antiquæ Legis* » (Conc. de Florence, Décret *pro Armenis*, Denz.-Bannw., n. 695).

Mais il est tout aussi certain et tout autant doctrine de foi que les sacrements de la Loi ancienne agissaient différemment des sacrements de la Loi nouvelle : « Si quis dixerit, ea ipsa novæ legis sacramenta a sacramentis antiquæ legis non differre, nisi quia ceremoniæ sunt aliæ et alii ritus externi, a. s. » (Conc. de Trente, sess. VII, can. 2, n. 845).

2º De ces dogmes, les théologiens concluent qu'au baptême — le premier et le plus nécessaire des sacrements de la Loi nouvelle — correspondait dans l'Ancienne Loi un sacrement institué par Dieu principalement en vue de la rémission du péché originel, tout au moins dans l'âme des petits enfants, incapables de se justifier par l'acte d'amour parfait de Dieu. Ce qui ne veut pas encore dire que les Juifs aient eu conscience de la portée de cette institution. On sait combien est déficiente la doctrine de l'Ancien Testament touchant le péché originel : « De l'ensemble des témoignages inspirés de l'Ancien Testament, il résulte que Dieu n'a pas créé l'homme dans l'état misérable où il se trouve aujourd'hui. L'origine de cet état de déchéance est dans une faute de désobéissance d'Adam et d'Eve. Si Adam fut tiré de sa faute personnelle par la faveur de Dieu, les conséquences générales demeurent. Le dommage sur lequel insiste le plus la révélation dans ce premier stade, c'est la mort. Mais cette mort corporelle est-elle en chacun la peine d'un péché transmis par le premier homme et qui s'attache à chacun de ses descendants ? Ceci n'apparaît pas encore[1]. » Toutefois, de l'inconscience juive on ne saurait rien conclure contre l'existence du sacrement institué par Dieu, existence qui nous apparaît comme une doctrine théologiquement certaine.

3º En quoi consistait ce sacrement correspondant au baptême ? — Les théologiens catholiques admettent généralement (il y a d'assez nombreuses exceptions) que la circoncision était, pour les enfants des Juifs, le remède institué par Dieu, dans l'Ancienne Loi, pour effacer le péché originel. Nous ne voulons pas nous engager ici dans les interminables controverses que suscite ce problème ; notre correspondant voudra bien se reporter à l'art. *Circoncision* du *Dict. de Théol. catholique*. Mais nous voulons du moins signaler la décrétale d'Innocent III :

« Cum circumcisio tam adultis quam parvulis ex præcepto Domini conferretur, ne baptismus, qui successit loco ipsius et generalior tamen exsistit, cum tam viri quam feminæ baptizentur, minoris videatur effectus, tam adultis quam parvulis est conferendus. Sicut enim sine distinctione qualibet mosaica lex clamabat : « Anima, cujus præputii... » (Gen., XVII, 14), ita nunc indistincte vox intonat evangelica : « Nisi quis renatus fuerit... » (Jo., III, 3). Dictum est in fine prædictæ auctoritatis inductæ de vetere lege : « peribit de populo suo » ; in evangelica vero veritate subjunctum est : « Non intrabit in regnum Dei » ; quoniam, *etsi originalis culpa remittebatur per circumcisionis mysterium* et damnationis periculum vitabatur, non tamen perveniebatur ad regnum cœlorum. » (X, l. 3, XLII, 3).

4º La circoncision serait-elle donc autre chose que le signe de l'alliance de Dieu avec son peuple ? — Elle est d'abord, et essentiellement, cela (cf. Gen., XVII, 11). Elle sert ainsi à distinguer les Hébreux des peuples « incirconcis » (Jud., XIV, 3 ; XV, 18 ; I Reg., XIV, 6 ; XVII, 26, 36 ; XXXI, 4 ; II Reg., I, 20 ; etc.). Mais, en dehors de sa signification propre, elle pouvait avoir une portée morale et purificatrice. Les écrivains sacrés ne parlent-ils pas de la circoncision du cœur ? (Lév., XXVI, 41 ; Deut., X, 16 ; XXX, 6). Et cette circoncision favorise l'amour de Dieu, en supprimant les obstacles intérieurs (cf. Jér., IX, 26 ; Ezéch., XLIV, 7, 9 ; Act., VII, 51 ; Rom., II, 28, 29).

[1] *Dict. de Théol. cath.*, art. *Péché originel*, t. XII, col. 292.

D'ailleurs, c'est à cause de cette double signification que la circoncision est conçue comme le type du baptême :

« De même que la circoncision était le signe de l'alliance de Jéhovah avec son peuple et l'acte par lequel les hommes étaient officiellement agrégés à la nation juive, de même le baptême nous incorpore à Jésus-Christ et à l'Eglise. Aussi les deux rites sont-ils rapprochés l'un de l'autre à plusieurs reprises, par l'apôtre S. Paul. Il enseigne que les chrétiens sont circoncis d'une façon spirituelle en Jésus-Christ, ayant été ensevelis avec lui par le baptême et étant ressuscités avec lui par la foi (Col., II, 11, 12). Il ajoute que la vraie circoncision juive, celle qui était efficace devant Dieu, et par conséquent la figure vivante du baptême, n'est pas la circoncision purement extérieure et charnelle, séparée de l'observation des commandements, mais la circoncision qui suppose l'accomplissement de la loi (Rom., II, 25, 29). Mais, à la différence du baptême qui est en même temps signe et cause de la grâce, la circoncision n'était que le signe de la justification obtenue par la foi, *signaculum justitiæ fidei* (Rom., IV, 11)[1]. »

5° C'est en s'appuyant sur Gen., XVII, 14, mais aussi sur cette doctrine de S. Paul que les Pères et les théologiens ont enseigné que la circoncision était, pour les enfants des Juifs, le remède du péché originel. Vous trouverez à l'article *Circoncision* du *Dict. de Théol. cath.* (t. II, col. 2523-25) les références utiles.

6° Resterait la question, si débattue, de savoir comment la circoncision conférait la grâce à l'âme. Sur ce point, quelles que soient les divergences des auteurs, l'opinion moyenne du card. De Lugo nous plaît beaucoup. D'après lui, la circoncision conférait la grâce, non en tant que rite de la loi mosaïque, *mais en tant qu'elle contenait le remède de nature*[2]. Elle conférait la grâce, non en tant que l'enfant était agrégé au peuple *juif*, mais en tant que par elle il était agrégé au peuple *fidèle*. Cette conception sauvegarde l'universalité de l'appel des hommes au salut et permet d'esquiver la difficulté tirée de l'absence de circoncision pour les filles.

De toute façon, il faudra maintenir la différence promulguée à Trente entre l'efficacité des sacrements de la Loi Ancienne et celle des sacrements de la Loi Nouvelle. Seuls, ceux-ci agissent *ex opere operato*. Les sacrements de l'Ancienne Loi n'agissaient qu'en tant qu'ils étaient une protestation extérieure de foi au Messie futur.

LITURGIE

Q. — J'ai lu dans une revue catholique qu'il fallait regarder comme une pure légende, imaginée au moyen âge, la tradition d'après laquelle les mages venus d'Orient à Bethléem pour adorer l'Enfant-Dieu, étaient rois et au nombre de trois, savoir : Gaspar, Melchior, Baltasar (celui-ci nègre). La raison que l'on en donne est le silence de l'Evangile ; en effet, ce dernier ne les appelle pas « rois », mais simplement « mages », et, d'autre part, il n'indique ni leur nombre ni leurs noms.

Comment l'opinion donnée sur les mages dans cette revue peut-elle se concilier avec le culte rendu par l'Eglise aux saints Gaspar, Melchior et Balthasar ?

R. — L'opinion dont paraît s'étonner notre consultant n'est cependant pas nouvelle. Déjà Bossuet s'était refusé à trancher la question du rang social des mages venus à Bethléem et celle de leur nombre[1]. « On croit vulgairement, note-t-il à propos de la seconde question, qu'ils étaient trois, à cause des trois présents qu'ils ont offerts. L'Eglise ne le dit pas, et que nous importe de le savoir ? C'est assez que nous sachions qu'ils *étaient de ce nombre connu de Dieu, du petit nombre, du petit troupeau que Dieu choisit*[2]. »

Parmi les auteurs qui ne reconnaissent aucune valeur historique à la légende populaire de trois rois mages, — Gaspar (ou Gaspard), Melchior et Balthasar, représentants de trois races différentes, — on peut citer : les Bollandistes[3], Lenain de Tillemont[4], MM. Lesêtre[5] et H. Leclercq[6], etc.

Disons un mot de chacun des principaux points de la légende.

I. *Les mages étaient-ils des rois ?* — « Distingués de leurs concitoyens par leur supériorité intellectuelle et morale, écrit Mgr Le Camus[7], ils ne furent jamais rois que par un abus de langage. » Et le savant prélat ajoute en note : « On doit cette erreur populaire à la fausse interprétation du psaume LXXI, 10 : *Reges Tharsis, etc.* Il est question, dans ce passage, non pas de l'adoration des mages, mais de l'hommage rendu par le monde entier au Messie. Tharse, en effet, et les îles étaient très probablement des terres européennes. »

Du reste, dans les plus anciennes représentations de l'adoration des mages, v. g. dans les peintures des catacombes[8], ceux-ci n'ont aucun insigne de la royauté. « L'une de ces peintures, qui remonte au début du IIe siècle, dit le P. Prat[9], représente Marie, coiffée à la mode des grandes dames romaines de ce temps-là et tenant dans ses bras l'Enfant emmaillotté. Les mages s'avancent vers elle tête nue, portant à la main leurs présents ; rien ne trahit leur nationalité ni leur qualité de rois. Dans les autres fresques [des catacombes], ils se distinguent par une grande variété d'accoutrement : tantôt vêtus d'une tunique courte, tantôt affublés d'un long manteau traînant et coiffés du bonnet phrygien. »

[1] *Dict. de Théol. cath.*, art. *Baptême dans la Sainte Ecriture*, t. II, col. 168.
[2] Sur ce remède, voir *Ami* 1922, p. 725 sq.

[1] *Elévation sur les mystères*, XVIIe semaine, 3e et 5e élév.
[2] Matth., VII, 14, 23 ; XX, 16 ; — Luc. XII, 32.
[3] *Acta Sanctorum*, mai, t. I (1680), p. VII-VIII.
[4] *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des six premiers siècles* (1re édit. de Venise, 1723), t. I, p. 431, note XII.
[5] *Dictionnaire de la Bible*, t. IV (1908), art. MAGES, col. 546-548.
[6] *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, t. X (1931), art. MAGES, col. 991-1066.
[7] *La vie de N.-S. Jésus-Christ* (2e édit., 1887), t. I, p. 188.
[8] Cf. *Dictionnaire d'archéologie chrétienne, etc.*, loc. cit.
[9] *Jésus-Christ : sa vie, sa doctrine, son œuvre* (2e édit., 1933), t. I, p. 99.

II. *Leur nombre.* — A cet égard, la tradition est loin d'être uniforme.

a) La tradition syrienne et la tradition arménienne portent le nombre des mages à douze [1].

b) En Occident, on a toujours cru que le nombre des mages était moindre; pourtant il y a varié.

Il serait de trois, si l'on s'en rapportait à la plupart de celles des peintures des catacombes romaines dans lesquelles la scène décrite par S. Matthieu (II, 11) est représentée, à plusieurs Pères du Ve siècle, v. g. S Léon le Grand et S. Maxime de Turin [2], enfin à la croyance populaire : tout cela vraisemblablement inspiré par le nombre des présents offerts. Mais, comme l'a fait observer M. Lesêtre [3], on ne saurait logiquement conclure du nombre des présents à celui des mages.

Aussi bien, dans certaines représentations antiques de la même scène évangélique, v. g. dans une fresque du cimetière des Saints Pierre-et-Marcellin à Rome, n'y a-t-il que deux mages; dans quelques autres, v. g. dans une peinture du cimetière de Domitille, il y en a quatre ; enfin, sur un vase du musée Kircher, il y en a huit [4].

De telles divergences prouvent, suivant la remarque du P. Prat [5], que ces diverses représentations, y compris les plus anciennes, sont conventionnelles et qu'il n'existait pas de tradition véritable.

III. *Leurs noms.* — « On n'est pas mieux renseigné sur le nom des mages. Un manuscrit de la fin du VIIe siècle, conservé à la Bibliothèque nationale de Paris, les appelle Bithisaréa, Melchior et Gathaspa. Un auteur italien, du commencement du IXe siècle, les nomme Gaspar, Balthasar et Melchior. Dans des écrits attribués à Bède, ils sont encore appelés Melchior, Caspar et Balthasar. Les Syriens leur donnent des noms tout différents : Zarvandad, Hormisdas, Guschnasaph, Arschac, etc. Chez les Arméniens, ces noms deviennent Kaghba, Badadilma, Badadakharida... — Zacharias de Chrysopolis et Pierre Comestor donnent les noms grecs : Appelius, Amerius et Damascus, et les noms hébreux : Magalath, Galgalath et Sarakin. Dans Bezold, on trouve les noms syriens : Hormizd, Jazdegerd et Peroz. — Tous ces noms sont probablement fantaisistes et d'ailleurs importent peu [6]. »

IV. *Age et nationalité des mages.* — « La légende recueillie par le vénérable Bède, dit Mgr Le Camus [7], ne nous trace pas seulement leur portrait; mais elle nous laisse entrevoir que, de bonne heure, on reconnut simultanément dans les trois voyageurs l'emblème des trois âges de la vie et les représentants des trois grandes races qui constituent l'humanité. »

« Parmi les trois rois (ou mages) qui vinrent adorer l'enfant Jésus dans l'étable de Bethléem, écrit de son côté le P. Cahier [1], le moyen âge a souvent placé un nègre ; probablement pour montrer dès cette première vocation des Gentils l'accomplissement de la prophétie (Ps. LXXI, 9) : *Les Ethiopiens se prosterneront en sa présence.* Mais cette invention remonterait tout au plus au VIIIe siècle, supposé même que le vénérable Bède fût vraiment l'auteur du portrait des rois mages que ses éditeurs lui prêtent. Toutefois, cela fit fortune plus tard dans l'Occident, et des monuments ont été corrigés après coup, pour mieux s'adapter à la persuasion populaire qui voulait voir dans l'Epiphanie la représentation des principales races humaines [2]. »

CONCLUSION — On voit maintenant ce qu'il faut penser de la légende des trois rois mages, Gaspar, Melchior et Balthasar.

Notre consultant objecte le culte rendu par l'Eglise à ces derniers. — Une distinction s'impose. Jamais ils n'ont été honorés comme saints dans l'Eglise universelle [3]. Quant à l'approbation donnée par le Saint-Siège au culte qui leur est rendu dans quelque église particulière, voici, d'après le décret général de la S. C. des Rites en date du 28 novembre 1914 (n. 4326), quelle en est au juste la portée : «... Per hujusmodi approbationem [Propriorum particularium], præsertim lectionum secundi nocturni, nullo modo intelligi ac dici posse diremptas quæstiones historicas circa res gestas, in iisdem Propriis et lectionibus commemoratas. »

Q. — Bien souvent par ici, en cas d'incendie, les gens recourent à l'intervention du prêtre, auquel ils demandent de venir sur les lieux du sinistre pour arrêter les ravages du feu ou, comme ils disent, « pour faire tourner le vent, » c'est-à-dire pour lui faire prendre une autre direction.

Certains prêtres avancés en âge se souviennent d'avoir vu autrefois, dans les anciens Rituels, une formule spéciale pour les cas d'incendie ; mais, jusqu'à présent, aucun n'a réussi à la retrouver.

1° L'*Ami* pourrait-il dire si cette formule a vraiment existé, et, si oui, où l'on pourrait actuellement se la procurer ?

2° Dans l'hypothèse où les livres dans lesquels cette même formule se rencontre encore seraient plutôt rares, l'*Ami* voudrait-il avoir l'obligeance de nous la donner ?

R. — Ad I. Dans un recueil de formules rituelles publié par le franciscain Bernard Sannig, sous le titre : *Collectio sive apparatus absolutionum,*

[1] Cf. *Dictionnaire de la Bible,* t. IV, col. 547.
[2] *Ibid.*, col. 546.
[3] *Loc. cit.*
[4] Cf. Marucchi, *Eléments d'archéologie chrétienne* (1899), t. I, p. 197 et 304; — *Dictionnaire de la Bible,* t. IV, col 547 ; — *Dictionnaire d'archéologie chrétienne, etc.*, t. X, col. 994 1061.
[5] *Op. cit.*, t. I, p. 100.
[6] *Dictionnaire de la Bible,* t. IV, col. 547-548. On y trouvera toutes les références utiles. — Pour plus de détails, voir *Dictionnaire d'archéologie chrétienne etc.*, t. X, col. 1061-1066.
[7] *Op. cit.*, t. I, p. 191.

[1] *Caractéristiques des Saints dans l'art populaire* (1867), t. I p. 573
[2] Cf. *Dictionnaire de la Bible,* t. IV, col. 548.
[3] Il n'est pas fait mention des mages dans le Martyrologe romain.